

Le Document Unique, évaluer les risques professionnels

Cours Pratique de 2 jours - 14h

Réf : RPU - Prix 2024 : 1 370€ HT

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, obligatoire en entreprise, est un outil majeur pour préserver la santé au travail. Vous maîtriserez la méthodologie pour identifier les risques professionnels associés aux activités, vous serez ainsi capable de construire le DUERP et mener votre plan d'action.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation l'apprenant sera en mesure de :

Identifier et évaluer les risques de l'entreprise

Formaliser le Document Unique et le plan d'action associé

Suivre la mise en place des actions recensées

Déployer le Document Unique vers une démarche globale

TRAVAUX PRATIQUES

Mise en pratique en sous-groupes d'études de cas concrets, partage et consolidation du concept lors des restitutions.

LE PROGRAMME

dernière mise à jour : 10/2022

1) Pourquoi évaluer les risques professionnels ?

- Définir la notion de risques professionnels.
- Connaître le cadre réglementaire.
- La loi du 31 décembre 1991 n° 91-1414.
- Décret 2001-1016 du 5 novembre 2001.
- Loi n°2021-1018 du 2 août 2021, décret du 18 mars 2022 (article L-4121-3-1 du code du travail)
- Déterminer les enjeux économiques et sociaux.
- Identifier les responsabilités du chef d'entreprise.
- Recenser les acteurs incontournables en matière de sécurité et santé.

Travaux pratiques : Recenser les acteurs incontournables de sa société et leurs responsabilités.

2) Méthodologie d'évaluation des risques

- Identifier les typologies de risques.
- Préparer la démarche d'évaluation des risques professionnels.
- Réaliser un état des lieux.
- Planifier la démarche.
- Définir les responsabilités au sein de l'entreprise.
- Déterminer les risques.
- Evaluer les conséquences à partir d'une grille de cotation.
- Hiérarchiser les risques.

Travaux pratiques : Identification et cotation des risques d'une entreprise type, restitution et consolidation du concept.

3) Constitution du Document Unique

- Structurer et rédiger le document obligatoire d'évaluation des risques professionnels.

PARTICIPANTS

Gérants d'entreprise, directeurs, Responsables des Ressources Humaines, chargés de mission en sécurité.

PRÉREQUIS

Aucune connaissance particulière.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Vous avez un besoin spécifique d'accessibilité ? Contactez Mme FOSSE, référente handicap, à l'adresse suivante psh-accueil@orsys.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

- Gérer le Document Unique en matière de diffusion.
- Suivre les évolutions consécutives aux activités et structures de l'entreprise.
- Enregistrer le suivi et les résultats des plans d'actions.
- Optimiser la démarche.
- Mettre en place des bonnes pratiques.

Travaux pratiques : Formalisation du Document Unique de l'entreprise type, élaboration du plan d'action, restitution et consolidation.

4) Du Document Unique au système de management de santé, sécurité au travail

- Intégrer la gestion de la santé et la sécurité au travail dans toutes les fonctions de l'entreprise.
- Harmoniser la politique santé/sécurité avec les autres politiques de l'entreprise.
- Rédiger l'engagement du chef d'entreprise.
- Développer l'autonomie en matière de prévention.
- Définir les étapes pour migrer du document unique vers le système de management SST.
- Identifier les différents référentiels.
- Comprendre la structure du système de management ISO 45001.

Travaux pratiques : Faire évoluer son document unique vers une démarche globale SST, restitution.

LES DATES

Nous contacter